



COMMUNE DE MOUCHAMPS

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021 a été voté le lundi 28 février 2022 par le Conseil Municipal. Le budget 2022 a été voté le lundi 28 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le lundi 28 février 2022.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Le fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

A – Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, location de salles et bâtiments...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à **2 975 400.02 €** (contre 2 623 968.26 € en 2021). Les recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 2% par rapport au budget 2021, s'établissent à **2 560 400 €**.

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	évolution %
002	Excédent de fonctionnement reporté	97 748,26 €	384 300.02 €	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	42 000,00 €	21 000,00 €	-50,0%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	294 400,00 €	282 700,00 €	-4,0%
73	IMPOTS ET TAXES	1 430 420,00 €	1 500 600,00 €	4,9%
dont	<i>fiscalité directe</i>	<i>1 126 000,00 €</i>	<i>1 206 000,00 €</i>	<i>7,1%</i>
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	656 000,00 €	660 800,00 €	0,7%
dont	<i>dotation globale de fonctionnement</i>	<i>320 500,00 €</i>	<i>321 000,00 €</i>	<i>0,2%</i>
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82 800,00 €	95 300,00 €	15,1%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,0%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 505 620,00 €	2 560 400,00 €	2,2%
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 600,00 €	30 700,00 €	49,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 623 968,26 €	2 975 400,02 €	13 ,4%

1 – Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Leur montant est estimé à 282 700 € (294 400 € en 2021). Ce chapitre comprend essentiellement les redevances et droits des services périscolaires en lien avec le service enfance jeunesse (accueils de loisirs, périscolaires, camps d'été), le restaurant scolaire, le remboursement pour la mise à disposition de personnel (agence postale) pour 12 800 €, le remboursement de frais (charges de locations) pour 3 100€, les produits de la vente des concessions pour 2 000 € et les redevances d'occupation du domaine public pour 600 €.

2 – Chapitre 73 : Impôts et Taxes

Les taux des taxes foncières bâties et non bâties connaîtront une augmentation de 2%.

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière sur le bâti	35.56 %	36,27 %
Taxe Foncière sur le non bâti	45.72 %	46,63 %

Le produit fiscal attendu est estimé pour 2022 à **1 206 000 €** en tenant compte uniquement de la revalorisation des valeurs locatives.

L'attribution de compensation reversée par la communauté de communes

Identique à 2021, elle est estimée à 156 000 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation :

Il s'agit d'une taxe sur la cession de maisons ou d'appartements sur le territoire du Département. Elle ne concerne pas les constructions neuves, ni la cession des fonds de commerce. Elle est estimée à la baisse soit 90 000 € (contre 110 000 € en 2021).

3 – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation :

La dotation forfaitaire est estimée à 321 000 € et la dotation nationale de péréquation est estimée à 35 000€. Les estimations 2022 ont été effectuées en prenant en compte les évolutions des critères de calcul.

La dotation de solidarité rurale :

Elle est estimée à 93 000 €. La commune est désormais classée au-delà des 10 000 communes concernées par la fraction cible de cette dotation.

Les compensations au titre des exonérations de taxes versées par l'Etat :

Elles sont estimées à 78 300 € et comprennent les exonérations de taxes foncières et la compensation spécifique sur le foncier bâti des entreprises industrielles.

Autres

Les subventions de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse sont estimées à 105 000 € au regard du nombre d'heures prévisionnelles.

4 – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Leur montant est estimé à 95 300 € (82 800 € en 2021). Il s'agit des revenus des immeubles pour 82 000 € (loyers et locations de salles) et des produits de gestion courante pour 13 300 € (revente électricité et antennes mobiles). La hausse des revenus des immeubles par rapport à 2021 s'explique par un retour à la normale des locations de salles.

B – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont estimées à **2 975 400,02 €** (contre 2 623 968,26 € en 2021). Les dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 0,4% par rapport au budget 2021, s'établissent à **2 047 310,00 €**. Les salaires représentent 48% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	évolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	580 640,00 €	599 610,00 €	3,3%
012	CHARGES DE PERSONNEL	986 850,00 €	995 500,00 €	0,9%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	137 500,00 €	137 500,00 €	0,0%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	218 360,00 €	216 700,00 €	-0,8%
66	CHARGES FINANCIERES	92 000,00 €	95 000,00 €	3,3%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	3 000,00 €	0,0%
22	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00 €	0,00 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 038 350,00 €	2 047 310,00 €	0,4%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	430 618,26 €	775 090,02 €	80,0%
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	155 000,00 €	153 000,00 €	-1,3%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 623 968,26 €	2 975 400,02 €	13,4%

1 – Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 599 610 € (583 940 € en 2021). Elles comprennent les coûts liés à l'énergie, aux fournitures diverses, prestations de service, maintenance, aux frais d'affranchissements et de télécommunications, aux locations immobilières et mobilières, aux assurances, aux fêtes et cérémonies... A noter une baisse des fournitures administratives liée à une dépense trisannuelle en 2021, pour les licences antivirus des postes informatiques. Cependant, une hausse des charges d'énergie est prévue pour l'année 2022. Une hausse de l'entretien des voiries est à prévoir liée aux besoins d'élagage pour l'installation de la fibre optique.

2 – Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 995 500 € pour 986 850 € en 2021. La masse salariale varierait donc de 0,9 % prenant en considération l'ensemble des salaires sur une année complète, l'augmentation des cotisations sociales, les promotions et avancements de grades. En 2022, la commune devra verser une indemnité de licenciement et peut-être des allocations chômage à deux agents.

3 – Chapitre 014 : Atténuations de produits

Le reversement du FNGIR s'élève à 132 350 € correspondant à une année complète.

4 – Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 s'élèvent à 216 700 € contre 218 960 € en 2021, la différence s'expliquant principalement par la baisse du contrat d'association avec l'école privée Notre Dame (108 587 €) et l'absence de subvention d'équilibre au CCAS de la Commune (5 000 € en 2021). 83 500 € correspondant aux indemnités du Maire et des adjoints, aux frais de mission, aux cotisations retraite, aux cotisations à la sécurité sociale, à la formation. Une provision de 10 000 € est prévue en vue de l'annulation de créances correspondant à des impayés de restauration scolaire, accueil périscolaire... souvent dans le cadre d'une procédure de surendettement. Le montant des subventions aux associations est de 9 200 €.

5 – Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Les dépenses du chapitre 67 s'élèvent à 3 000 € pour des provisions pour des annulations de titres sur des exercices antérieurs.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

C – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement regroupent deux types de recettes qui coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les recettes d'investissement 2022 sont estimées à **4 311 013,24 €** (contre 2 802 651,54 € en 2021). Les recettes réelles d'investissement, en hausse de 35,8% par rapport au budget 2021, liées principalement à des équipements accordées, s'établissent à **3 009 195,08 €**.

A ces recettes réelles d'investissement s'ajoute l'autofinancement : virement de la section de fonctionnement pour un montant de 779 705,82 € et les amortissements pour 151 000 €. Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 687 253,20 €.

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	évolution %
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 080 440,58 €	263 800,41 €	
001	Excédent d'investissement reporté	118 128,66 €	35 709,63 e	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120 000,00 €	229 000,00 €	91,0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	879 849,30 €	1 432 195,08 €	62,8%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	16 000,00 €	1 346 000,00 €	8 312,5%
165	DEPOT ET CAUTIONS	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 216 418,54 €	3 009 195,08 €	35,8%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	430 618,26 €	775 090,02 €	80,0%
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	155 000,00 €	151 000,00 €	-2,6%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	614,74 €	76 218,10 €	12 298,4%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 802 651,54 €	4 311 013,24 €	53,8%

D – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2022 sont estimées à **4 311 013,24 €** (contre 2 802 651,54 € en 2021). Les dépenses réelles d'investissement, en hausse de 51,2% par rapport au budget 2021, s'établissent à **4 205 313,24 €**. Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 986 763,24 €.

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022	évolution %
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	
21-23	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 528 051,54 €	3 903 313,24 €	54,4%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	252 000,00 €	300 000,00 €	19,0%
165	DEPOT ET CAUTIONS	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 782 051,54 €	4 205 313,24 €	51,2%
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 600,00 €	105 700,00 €	413,1%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 802 651,54 €	4 311 013,24 €	53,8%

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2022 sont les suivantes :

SERVICES GENERAUX	112 125,18 €
Mairie -Services Administratifs	41 929,20 €
* Agencements et aménagements divers	5 000,00 €
* Matériel informatique	19 929,20 €
* Logiciel	7 000,00 €
* Divers	10 000,00 €

Services Techniques	70 195,98 €
* Etude photovoltaïque et travaux	18 395,98 €
* Matériel technique	5 500,00 €
* Mobilier	6 500,00 €
* Matériel roulant	36 500,00 €
* Matériel divers	3 300,00 €

SECURITE	60 000,00 €
Accessibilité divers bâtiments	60 000,00 €

ENSEIGNEMENT et FORMATION	2 082 621,45 €
Ecole René Guilbaud	2 077 621,45 €
Restaurant Scolaire	5 000,00 €

CULTURE ET PATRIMOINE	26 460,19 €
Cour du Vieux Château	4 000,00 €
Lavoir	14 000,00 €
Eglise	6 396,62 €
Maison du Parquet	313,57 €
Restauration tableaux	1 750,00 €

SPORT et JEUNESSE	167 325,19 €
Salle du Petit Lay	124 898,79 €
Salle de la Gare	2 000,00 €
Terrain de Football	11 300,00 €
Périscolaire	8 126,40 €
Parcours santé Marigny - projet CME	3 000,00 €
Aire de Jeux	18 000,00 €

LOGEMENT	13 000,00 €
5, rue de l'Ouest	5 000,00 €
13, rue du Commandant Guilbaud	4 000,00 €
Rue du Beignon	2 000,00 €
Rue de l'Eglise	2 000,00 €

AMENAGEMENT et ENVIRONNEMENT	1 419 081,23 €
Réserve Foncière	37 738,60 €
Cimetières	4 000,00 €
Aménagement PCC - plan cavalier	9 000,00 €
Quartier de l'église	1 097 384,07 €
Rue du Breuil	4 863,74 €
Espaces Verts	4 000,00 €
Signalisation 2022	5 000,00 €
Signalétique centre-bourg	25 395,13 €
Rue des Ballières	6 044,00 €
Voirie Communale 2020	3 840,00 €
Voirie Communale 2021	8 315,69 €
Aménagement sécurité La Bonnière	21 000,00 €
Eclairage public Rue de l'Ouest	9 000,00 €
Effacement réseaux Rue de la Ville en Bois	42 000,00 €
Aménagements voirie Rue de la Ville	38 000,00 €
Voirie Communale 2022	103 500,00 €

EQUIPEMENTS COMMUNAUX	17 700,00 €
------------------------------	--------------------

Salle des Nymphéas	16 000,00 €
Comète	1 700,00 €

Subventions façades et Centre Ancien	5 000,00 €
--------------------------------------	------------

TOTAL Dépenses d'équipements	3 903 313,24 €
-------------------------------------	-----------------------

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 085-218501534-20220328-DE2022_021_COM-BF

IV. Les données synthétiques

La dette et la capacité de désendettement

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est d'environ 2 846 000 €, soit inférieur à celui constaté au 31 décembre 2020 qui s'élevait à environ 3 095 000 €, lié à la fin de certains prêts. L'encours de la dette par habitant s'élève donc à 966 € pour 2021 contre 1 056 € en 2020. La capacité dynamique de désendettement de la commune représente en 2021 : 4 années pour rembourser le capital de la dette.

Les principaux ratios

Ratios	Valeurs 2020	Moyenne nationale de la strate 2020
Dépenses réelles de fonctionnement/population	621.00	738.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	760.00	912.00
DGF/population	150.00	148.00
Encours de dette/population	1 061.00	684.00
Autofinancement net/population	220.00	205.00

BUDGETS ANNEXES

La commune possède également des budgets annexes au budget principal :

Budgets pour les lotissements : Basses Ballières et Lotissement communal

Les Budgets lotissements ont pour objectif de permettre la viabilisation de terrains pour la construction et la commercialisation de lots. Ils font l'objet d'une compatibilité de stocks.

Pour le Lotissement des Basses Ballières, il reste un terrain à vendre et les soldes de travaux à régler en 2022. Le budget Basses Ballières pourra donc être clôturé fin 2022.

Pour le Lotissement Communal, les dépenses inscrites correspondent aux dépenses de viabilisation et de voirie. Les premiers lots devraient être vendus courant 2022.

BASSES BALLIERES

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 085-218501534-20220328-DE2022_021_COM-BF

DEPENSES FONCTIONNEMENT

RECETTES

Articles	Libellé	BP 2022	Articles	Libellé	BP 2022
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
011- CHARGES A CARACTERE GENERALE			011- CHARGES A CARACTERE GENERALE		
6045	Etudes et prestations de services	3 010,00 €	7015	Ventes de terrains aménagés	35 220,00 €
605	Travaux	8 000,00 €			
65 -AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		11 018,28 €			
6522	Reversement excédent	11 013,28 €	OPERATIONS D'ORDRES		
65888	Charges diverses de gestion	5,00 €	OPERATIONS D'ORDRES		
66 -CHARGES FINANCIERES			66 -CHARGES FINANCIERES		
6611	Intérêt Emprunt	0,00 €	042/ Cpte 71355 Variation de Stocks		
OPERATIONS D'ORDRES			042/ Cpte 71355 Variation de Stocks		
042/ Cpte 71355	Variation de Stocks	33 297,17 €	043/ Cpte 796	Transfert de Charges	0,00 €
608	Frais accessoires + emprunt	0,00 €	RESULTAT AVANT AFFECTATION		
RESULTAT			RESULTAT AVANT AFFECTATION		
55 325,45 €			002	Résultat de fonctionnement reporté	20 105,45 €
			RESULTAT APRES AFFECTATION		
			55 325,45 €		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellé	BP 2022	Articles	Libellé	BP 2022
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
1641	Remboursement Emprunt	0,00 €	1641	Emprunt Travaux	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRES			OPERATIONS D'ORDRES		
040/ Cpte 3555	Stock terrains aménagés	0,00 €	040/ Cpte 3555	Stock terrains aménagés	33 297,17 €
RESULTAT AVANT AFFECTATION			RESULTAT AVANT AFFECTATION		
001	Résultat d'investissement reporté	33 297,17 €	RESULTAT APRES AFFECTATION		
RESULTAT APRES AFFECTATION			33 297,17 €		

LOTISSEMENT COMMUNAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT

Articles	Libellé	BP 2022	Articles	Libellé	BP 2022
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
011- CHARGES A CARACTERE GENERALE			011- CHARGES A CARACTERE GENERALE		
6015	Terrains à aménager	2 500,00 €	7015	Ventes de terrains aménagés	492 987,46 €
6045	Etudes et prestations de services	48 000,00 €			
605	Travaux	646 500,00 €			
65 -AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			OPERATIONS D'ORDRES		
6588	Charges diverses de gestion	5,00 €	OPERATIONS D'ORDRES		
66 -CHARGES FINANCIERES			042/ Cpte 71355 Variation de Stocks		
66111	Intérêt Emprunt	1 700,00 €	042/ Cpte 71355	Variation de Stocks	640 000,00 €
6688	Autres charges financières	350,00 €	043/ Cpte 796	Transfert de Charges	2 050,00 €
OPERATIONS D'ORDRES			OPERATIONS D'ORDRES		
042/ Cpte 71355	Variation de Stocks	433 932,01 €	RESULTAT		
608	Frais accessoires + emprunt	2 050,00 €	002		
RESULTAT			Résultat de fonctionnement reporté		
1 135 037,01 €			0,45 €		
RESULTAT APRES AFFECTATION			RESULTAT		
1 135 037,46 €			1 135 037,46 €		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellé	BP 2022	Articles	Libellé	BP 2022
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
1641	Remboursement Emprunt	0,00 €	1641	Emprunt Travaux	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRES			OPERATIONS D'ORDRES		
040/ Cpte 3555	Stock terrains aménagés	640 000,00 €	040/ Cpte 3555	Stock terrains aménagés	433 932,01 €
RESULTAT			001		
640 000,00 €			Résultat d'investissement reporté		
			206 067,99 €		
RESULTAT APRES AFFECTATION			RESULTAT APRES AFFECTATION		
640 000,00 €			640 000,00 €		